



Union
syndicale
Solidaires

Face à l'oppression : L'insurrection des consciences

Zélés serviteurs d'un pouvoir politique soumis à un état lui-même aux ordres de la finance et du MEDEF, des directions d'établissements n'hésitent pas à considérer leur personnels et la qualité des soins comme « variables d'ajustement », à adopter des mesures illégales et à considérer avec mépris les salarié-es et leur professions.

"La résistance à l'oppression est la conséquence des autres Droits de l'Homme. Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprimé. Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs".

Constitution du 24 juin 1793

Quand l'administration fait violence à ses salarié-es et les traîne devant les tribunaux...

Quand les avocats de la direction du CH Paul Guiraud à Villejuif écrivent dans l'introduction du mémoire qui vise à faire condamner les organisations syndicales et 40 salarié-es : « *la dotation annuelle de financement de l'ARS, s'est élevée à 0,7%, ce budget est très inférieur aux dépenses de personnels etc... et se trouve contraint...* ».

Croyez-vous que la direction conteste le budget alloué, fait grève, se bat pour maintenir la qualité de vie de ses salariés et la qualité des soins ? Bien sûr que non, elle s'attaque aux effectifs et aux temps de repos !

Et quand les personnels se révoltent, elle les poursuit en justice, alors qu'ils se battent pour faire entendre la menace qui pèse sur leurs conditions de vie et le devenir des soins.



Quand la direction du CH de Caen, dans son « plan de modernisation » considère : « *générer une économie de 800 000€ grâce à une nouvelle modalité d'aménagement de la réduction du temps de travail (- 5 jours de RTT)* » et s'interroge sur une organisation du travail en 12 heures (horaires illégaux en usage courant) et qu'elle « *dispose en interne de marges sur les effectifs...* » les estimant « *supérieurs à la plupart des établissements* ».

Là encore, croyez-vous que le directeur fait grève, s'insurge, bien sûr que non. Pire il anticipe même, sans en avoir la nécessité, de futurs déficits et illustre par là même **la politique de nivellement par le bas des droits et prouve que les accords locaux ne sont qu'un piège.**

A Caen comme à Villejuif, face à la révolte des personnels, croyez-vous que les directions s'appuient sur les mobilisations pour obtenir les moyens nécessaires à la qualité et au confort des soins ? Non, ils les traînent devant les tribunaux pour leur couper tous moyens d'actions dans un secteur où le droit de grève est quasi inopérant.

A Caen la direction a obtenu la menace d'astreinte de 500€ par agent qui se réunira « à proximité » d'une instance. À PGV, l'évacuation des locaux de la direction, obtenue sous la menace d'une même pénalité.

**Et pourtant
la résistance perdure !**



Quand les administrations méprisent la loi et les salarié-es...

Quand, à Marseille, le Tribunal Administratif, le 20 février 2014, annule l'organisation d'un service en 12 heures considérant l'administration dans l'illégalité, celle-ci persiste et signe avec un projet de fusion de services d'urgences pour aboutir à un service à 100.000 passages par an (**aberrant**) ! Et avec des agents travaillant en 12h... !

Elle en rajoute une couche en écrivant : « ...la réduction du nombre de relèves réduit le risque de pertes d'informations » .

C'est un mépris des personnels et l'ignorance crasse de professions pour lesquelles le temps de transmission n'est pas un simple temps de passage d'information, mais un temps d'élaboration de la pensée qui permet de revisiter une séquence de soin en équipe et fait partie à part entière du processus de la clinique soignante.

Quand, au CHGR de Rennes, la direction prévoit de supprimer 22 postes d'infirmiers (1/3 de l'effectif) dans les services d'hospitalisation enfant et adolescent pour financer le coût de construction d'un nouveau bâtiment et qu'elle soutient que cela va améliorer la qualité des soins, on se dit que ces directions ont perdu le sens de la réalité.

Quand, au CHS G. Marchant à Toulouse, l'administration enquête pour tester un bracelet d'identification pour les patients afin d'éviter « des erreurs » de traitement, ignore-t-elle qu'en psychiatrie la dimension du soin est avant tout relationnelle. Si les soignants dans un CHS ne connaissent pas les personnes qu'elles soignent c'est que quelque chose ne tourne plus rond dans l'organisation du travail, sans parler de la dimension infantilissante et attentatoire à la dignité des patient-es.

A croire, à travers tous ces exemples que depuis que les personnels sont devenus des ressources humaines, ils ne sont plus considérés que comme des objets, du minerai. Que depuis que les patients sont classés en groupes homogènes ils ne sont plus que quantité et que la maîtrise comptable des soins conduit progressivement à l'inhumanité.

Les exemples qui précèdent illustrent la régression de la pensée qui gouverne nos secteurs aujourd'hui.

Pour des soins de qualité effectués par des soignant-es en capacité d'exercer leur métier dans des conditions propres à assurer la qualité de leur pratique et une vie personnelle équilibrée, la fédération SUD Santé Sociaux soutient les révoltes en cours à Caen, PGV, Marseille, mais aussi à Rennes, Meaux, Vitry, Evry, Blain, ...

Régression à l'œuvre aussi bien dans les EHPAD, dans le social et le médico-social.

Il faut faire de ces révoltes une « insurrection pacifique » de nature à en finir avec les politiques d'Hôstérité qui nous sont imposées et redonner du

sens aux pratiques soignantes, éducatives et d'accompagnement au service de la population.

La fédération SUD Santé Sociaux s'associe pleinement à la «**convergence des Hôpitaux en luttés contre l'Hôstérité**», pour dénoncer cet état de fait.

Cette « insurrection » se prépare en accompagnant et en informant sur les luttés en cours, en met-

tant à profit l'été pour créer les conditions **d'une mobilisation massive et unitaire le 23 septembre** qui soit en capacité d'influencer le débat qui aura lieu à l'automne sur la Loi de Financement de la Sécurité Sociale et déterminera l'évolution de nos budgets.

Pour une progression du financement de notre secteur d'activité en capacité, de faire face à l'évolution des besoins de la population et respectueuse des droits des salarié-es de la santé et du social.

La révolte, la résistance c'est maintenant, c'est tous les jours, pour préparer la convergence des luttés le 23 septembre, salarié-s, usagers et des autres secteurs en lutte contre l'austérité qui nous est imposée.

